


Récit [Économie](#)

«Ils se donnent nos RIB les uns aux autres» : les tourments sans fin des victimes d'Indexia

Sadri Fegaier et son groupe Indexia comparaissaient en septembre pour « pratiques commerciales trompeuses » devant le tribunal de Paris. Pendant le procès, plusieurs victimes ont dénoncé de nouveaux prélèvements « abusifs » sur leurs comptes bancaires.

Par [Inès de Rousiers](#)

Le 25 octobre 2024 à 08h45, modifié le 25 octobre 2024 à 09h32

Rachel Nakache
Avocate représentant 500
parties civiles



Réagir



Enregistrer



Partager

Les plus lus

Slimane accusé de harcèlement sexuel : comment le chanteur a été protégé pour l'Eurovision

1

Yaël Braun-Pivet dégage l'article 40 et enterre l'abrogation de la réforme des retraites proposée par le RN

2

« Il a toujours été très calme, bien élevé » : une participante à l'une des soirées de Mbappé en Suède témoigne

3

« Quatorze ans que j'attendais qu'on m'appelle » : on a suivi les débuts de Patricia Kaas dans « The Voice »

4

Abrogation de la réforme des retraites : la gauche rate son coup

5

« Ça ne finira jamais », souffle [une victime du groupe Indexia](#). Ce 30 septembre, [au tribunal de Paris](#), les parties civiles sont sous le choc après les révélations de l'avocat de l'UFC-Que choisir. L'association de consommateurs a recueilli des témoignages de victimes affirmant avoir remarqué de nouveaux [prélèvements non autorisés sur leurs comptes bancaires](#) ces derniers jours.

Un cauchemar sans fin pour les 1 600 personnes qui se sont constituées parties civiles lors du procès titanesque de [Sadri Fegaier et de ses sociétés](#). La [Sfam](#), [Hubside](#), Serena, Foriou et deux autres entreprises appartenant à l'ancien magnat des [assurances pour mobiles](#) étaient jugées fin septembre pour « pratiques commerciales trompeuses ». Des prélèvements plusieurs fois par mois, des sommes en augmentation, avec impossibilité de résilier les contrats... Dans cette affaire, des milliers de consommateurs estiment avoir été piégés par les contrats souscrits avec les entreprises de Sadri Fegaier. « Certains consommateurs ont perdu plus de 20 000 euros », relate Me Rachel Nakache, l'avocate qui représentait un peu plus de 280 clients lors du procès.

Malgré le placement en liquidation judiciaire d'Hubside, de la Sfam et du groupe Indexia au printemps dernier, « l'arnaque continue », assurent plusieurs victimes. C'est le cas de Samuel Claus. Aguiché par la promesse d'une batterie gratuite, l'homme de 27 ans s'est laissé entraîner dans une boutique Hubside à Nice (Alpes-Maritimes) en 2022.

« J'ai souscrit à des offres (*abonnement mensuel couvrant l'assurance mobile, une trottinette gratuite, une PlayStation 5 et le nouvel iPhone chaque année*), mais lorsque je me suis rendu compte qu'on me prélevait plusieurs fois par mois, sans que je bénéficie des services promis, j'ai décidé d'y mettre fin. Ma conseillère bancaire a été compréhensive et m'a coupé les mandats », explique-t-il, en confiant avoir été prélevé d'environ 300 euros en quatre mois. Puis il n'entend plus parler des entreprises de Sadri

3 « Il a toujours été très calme, bien élevé » : une participante à l'une des soirées de Mbappé en Suède témoigne

4 « Quatorze ans que j'attendais qu'on m'appelle » : on a suivi les débuts de Patricia Kaas dans « The Voice »

5 Abrogation de la réforme des retraites : la gauche rate son coup

Journal du jour

31 octobre 2024



Fegaier... jusqu'en août 2024.

« Je n'ai jamais entendu parler de cette entreprise »

À 2 heures du matin, le 31 août, le commercial reçoit un e-mail confirmant son abonnement au « Pack Premium » de l'entreprise Equestrian Cup. En pièce jointe, un contrat contenant ses informations personnelles et dans la case « signature du client » est indiqué : « Contrat validé suite appel 30/08/2024 ». « Mais je n'ai reçu aucun appel ce jour-là, je n'ai jamais entendu parler de cette entreprise », assure Samuel.

Newsletter Ça me rapporte

La newsletter qui améliore votre pouvoir d'achat.

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)



Le 6 septembre, Equestrian Cup lui prélève 54,99 euros, puis 49,99 euros le 13 septembre. Au fait de sa situation, sa banque bloque immédiatement les mandats et lui rembourse les sommes prélevées. Samuel Claus ne décolère pas. « Ils ont pris ma signature et mes informations personnelles pour un contrat auquel je n'ai donné aucune validation. »

La société Equestrian Cup est enregistrée en Belgique et appartient à un certain Nicolas Deridder. Pour Samuel Claus, le lien entre l'entreprise et Sadri Fegaier ne fait aucun doute. La façon de procéder, les abonnements

Journal du jour

31 octobre 2024



[Lire le journal](#)

proposés, le site Internet, les contrats... « Il y a beaucoup de ressemblances avec Hubside et Serena », assure-t-il. La page web d'Equestrian Cup laisse d'ailleurs apparaître un avis client vantant... Serena, une entreprise de Sadri Fegaier.

Des liens très clairs entre Sadri Fegaier et Nicolas Deridder

« Sur mon contrat signé avec Hubside, il y a une faute sur le nom de ma rue. On retrouve la même sur le contrat d'Equestrian Cup », précise Samuel Claus. Selon lui, Sadri Fegaier aurait transmis les données de ses clients, dont les coordonnées bancaires, à Nicolas Deridder. « On ne voit pas comment expliquer cela autrement », avance prudemment Me Rachel Nakache, qui dénonce une pratique « totalement interdite ». « Est-ce qu'il y aura une enquête ?, s'interroge-t-elle. Si oui, elle nous le dira. »

Sur les réseaux sociaux, les liens entre Sadri Fegaier et Nicolas Deridder sont très clairs. Les deux hommes s'affichent complices et partagent un même amour pour l'équitation. Sous le nom « Hubside Jumping », Sadri Fegaier organisait des compétitions de saut d'obstacles dans son haras des Grillons, près de Valence (Drôme), mais aussi dans un haras de Grimaud, près de Saint-Tropez (Var). Des concours plutôt réputés dans le milieu. Mais, depuis octobre 2023, c'est le fameux Nicolas Deridder qui les organise via sa société... Equestrian Cup. Et depuis qu'il tient les rênes de ces événements, les ennuis s'accumulent.

Journal du jour

31 octobre 2024



Lire le journal

« Il roule en voiture de luxe, est bien habillé et sûr de lui », décrit Romain Seriey, loueur d'engins motorisés pour le BTP. « Il est venu pour me louer un chariot télescopique, il a sorti cinq black cards, ça donne confiance », relate-t-il. Mais lorsqu'il tente de prélever la caution, ça bloque. « J'ai finalement réussi à prendre 1 000 euros répartis sur deux cartes », explique Romain Seriey. Il assure que Nicolas Deridder n'a jamais réglé ses services, laissant chez lui une ardoise de 9 000 euros.

18 000 dollars payés pour un événement annulé

Du côté des concours, les plaintes se multiplient. Contactée, la Fédération équestre internationale (FEI) nous a confirmé avoir « supprimé cinq spectacles qu'Equestrian Cup Events devait organiser en juin et juillet 2024 en raison du non-paiement des athlètes et des officiels lors des concours précédents ». Un site Internet a même été créé par un client mécontent d'avoir déboursé 18 000 dollars pour une table VIP lors d'un événement annulé. Contactés à plusieurs reprises, ni Nicolas Deridder ni Sadri Fegaier et ses avocats n'ont souhaité répondre à nos questions.

Un autre nom circule ces derniers jours sur les forums des victimes : celui de Julien Bibard. L'ancien responsable client d'Indexia dirige SPVI, spécialisée dans les assurances vol et incendie. « Cette société m'a prélevé 44,99 euros en septembre », témoigne Manon, qui a également été prélevée par Equestrian Cup en août. Pourtant, elle l'assure, elle n'a jamais signé de



[Lire le journal](#)

contrat avec ces deux dernières et ne leur a pas fourni ses coordonnées bancaires. Seulement, comme Samuel, elle aussi est une ancienne cliente des sociétés de Sadri Fegaier. « Ils se donnent nos RIB les uns aux autres », soutient Manon, qui surveille ses comptes « trois fois par jour ».

Sadri Fegaier, lui, encourt dix-huit mois de prison, 300 000 euros d'amende et une interdiction de gérer une société pendant cinq ans. Le jugement sera rendu le 17 décembre.



[Lire le journal](#)